

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE10

présenté par
Mme de Lavergne, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 10, substituer à la première occurrence du mot :

« et »,

les mots

« du réseau de transport, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel